



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 mars 2022

Augmentation indemnitaire des greffiers et des directeurs des services de greffe

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a obtenu une mesure de revalorisation indemnitaire inédite d'un montant de 21,15 millions d'euros pour les greffiers et les directeurs des services de greffe judiciaires permettant une juste et nécessaire majoration de leur rémunération.

Les greffiers et les directeurs de greffe bénéficieront de cette revalorisation indemnitaire dès juin 2022 pour une enveloppe de 12,37 millions d'euros au titre de l'année 2022.

Cette augmentation se traduira par une augmentation individuelle mensuelle de 125 euros brut pour les greffiers (soit un montant annuel de 1 500 euros). Cette augmentation individuelle mensuelle sera en moyenne de 200 euros brut pour les directeurs des services de greffe (soit un montant annuel moyen de 2 400 euros).

Elle s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par le ministère de la Justice en 2021 par l'allocation d'une enveloppe de 5,7 millions d'euros au bénéfice des greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires et la revalorisation indemnitaire au bénéfice des corps communs dans les juridictions de près de 11 millions d'euros en 2021 et 2022.

Cette revalorisation indemnitaire des greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires inédite permet de saluer l'engagement et la mobilisation quotidienne au service des justiciables dont ils font preuve aux côtés des magistrats et des autres personnels de greffe.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse